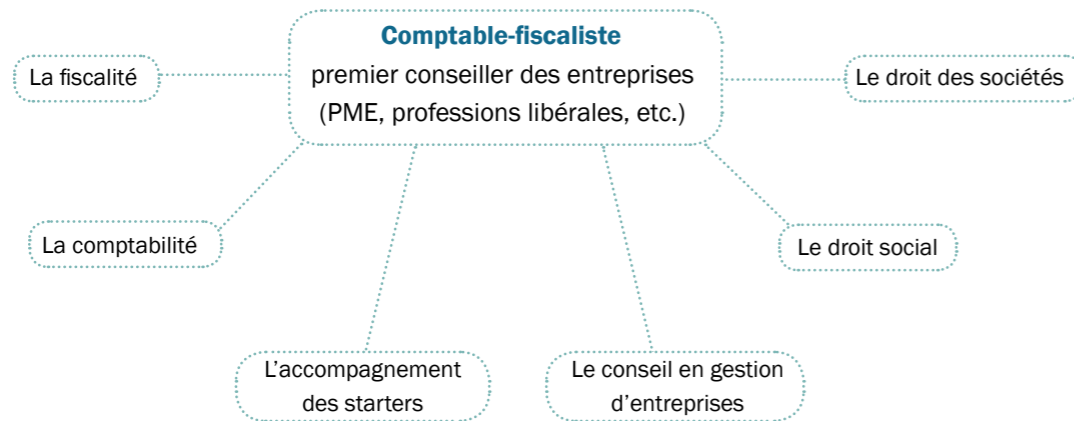


 **BIBF** **DEVENIR**  
**IPCF** **COMPTABLE-FISCALISTE AGRÉÉ**



## LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES



### UNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE

En Belgique, seules les personnes disposant d'une agréation peuvent exercer la profession de comptable-fiscaliste sous le statut d'indépendant, à titre principal ou accessoire. Les comptables internes (statut de salarié) peuvent également porter le titre sous condition d'agréation IPCF préalable. L'organisme chargé de délivrer cette agréation est l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés (IPCF).

## LES 2 PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

### → COMPTABLE-FISCALISTE EXTERNE

- Indépendant
- Avoir son propre cabinet comptable (personne physique et personne morale)

### → COMPTABLE-FISCALISTE INTERNE

- Salarié au sein d'une entreprise ou d'une fiduciaire ou bien fonctionnaire
- Valorisation de votre know-how au sein de l'entreprise ou de l'administration
- Possibilité de devenir indépendant

## COMMENT DEVENIR STAGIAIRE ?

Pour devenir comptable-fiscaliste stagiaire, il faut compléter un dossier avec:

- un diplôme reconnu (minimum graduat/bachelier/formation classes moyennes). Cette liste peut être consultée sur [www.ipcf.be/stage](http://www.ipcf.be/stage) ;
- être affilié à une caisse d'assurances sociales en tant qu'indépendant à titre accessoire ou principal (pas d'application pour les comptables salariés) ;
- conclure une convention de stage avec un maître de stage ;
- introduire un dossier complet dans les délais ;
- la preuve du paiement des frais de dossier.

Après examen du dossier complet du candidat, l'IPCF (via la Chambre exécutive compétente) inscrit celui-ci sur la liste des stagiaires.



### IMPORTANT

Il est important de noter qu'il n'y a pas d'examen d'entrée pour le stage IPCF et que l'introduction d'un dossier peut se faire à n'importe quel moment de l'année.

## L'ACCÈS À LA PROFESSION EN BREF

DIPLÔME



STAGE

### Déroulement du stage

- Indépendant : stagiaire externe : dossiers propres/sous-traitance
- Salarié : stagiaire interne : travail en tant que salarié
- Séminaires
- Formation permanente

### Maître de stage

- Comptable-fiscaliste agréé
- Expert-comptable
- Réviseur d'entreprises

### Durée

- 1 an minimum
- 6 ans maximum



EVALUATION DU STAGE



EXAMEN PRATIQUE D'APTITUDE

Epreuve écrite

Epreuve orale



OBTENTION DE L'AGRÉATION ET REMISE DU DIPLÔME

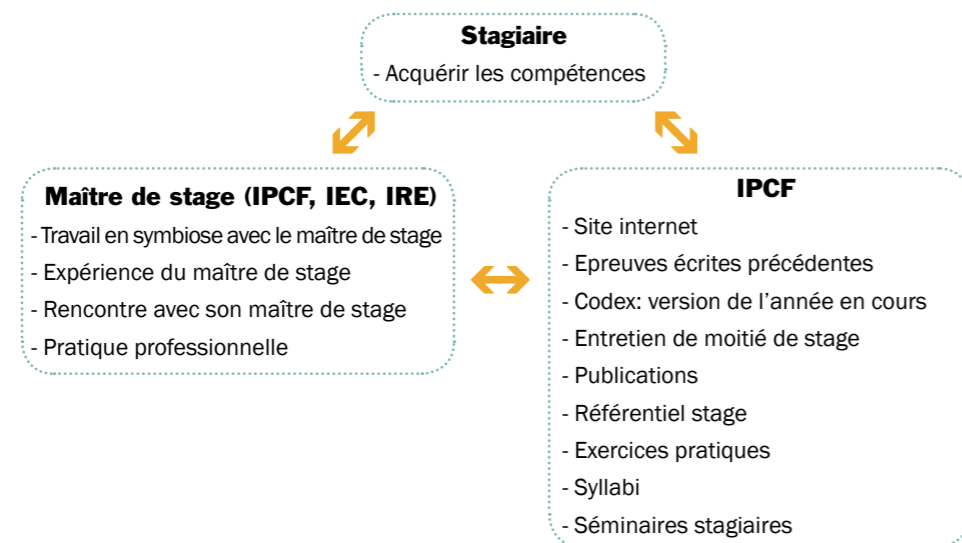
## LES CARACTÉRISTIQUES DU STAGE



### LE BUT

Le stage a pour but de préparer le comptable-fiscaliste stagiaire à son inscription au tableau des titulaires de la profession par une formation intensive à la pratique professionnelle et aux règles de déontologie.

Le stagiaire a pour objectif d'être capable, de manière générale, de conseiller l'entrepreneur (à entendre selon le cas comme le chef d'entreprise, le client, l'employeur...), d'exprimer ses idées de manière claire, audible et précise ainsi que de justifier son raisonnement tant de manière écrite que de manière orale.



### LA DURÉE

Le stage se déroule sur une période de minimum 1 année et de maximum 6 années.



### LE MAÎTRE DE STAGE

Le comptable-fiscaliste agréé, l'expert-comptable et le réviseur d'entreprises peuvent être acceptés comme maîtres de stage. Le stagiaire qui exerce la profession d'indépendant à titre accessoire ne peut avoir son employeur comme maître de stage.



## MODALITÉS

Durant le stage, le stagiaire peut effectuer toutes les missions d'un comptable-fiscaliste agréé (activités de l'art. 49 de la loi du 22/04/99). Le stagiaire est accompagné et conseillé dans toutes ses prestations par son maître de stage.

Le coût du stage consiste en des frais de dossier et une intervention annuelle dans les frais occasionnés par le stage (séminaires, publications,...).

Le stagiaire externe doit couvrir sa responsabilité civile professionnelle en son nom propre. Quant au stagiaire interne, l'employeur prend en charge la responsabilité.



## OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES

Par ailleurs, il est tenu de suivre annuellement un certain nombre d'heures de formation permanente parmi lesquelles figurent obligatoirement les 5 séminaires stagiaires organisés par l'IPCF.

L'objectif de ces séminaires est double : contribuer à la formation des stagiaires et les préparer à l'examen pratique d'aptitude.



## L'EXAMEN PRATIQUE D'APTITUDE

S'il a accompli au moins 1 année de stage, le stagiaire peut demander son inscription à l'examen pratique d'aptitude. L'examen se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.



### L'ÉPREUVE ÉCRITE

Elle porte essentiellement sur :

- la comptabilité et les comptes annuels
- la fiscalité
- le droit des sociétés/droit social
- la déontologie

Pour être admis à l'épreuve orale (titre de comptable), le stagiaire devra obtenir :

- un total d'au moins 60%
- 60% dans les matières comptables
- 50% dans les matières fiscales et juridiques
- et 60% en déontologie

Ces modalités sont également valables pour l'accès au titre de comptable-fiscaliste agréé, mis à part que 60% sont exigés dans les matières fiscales.



### L'ÉPREUVE ORALE

L'épreuve orale comporte un commentaire de l'épreuve écrite et une interrogation sur la pratique de la profession et/ou sur les matières de l'examen pratique d'aptitude – partie écrite.

Le stagiaire qui a obtenu au moins 60% des points à l'examen oral sera inscrit au tableau des titulaires de la profession par la Chambre exécutive. 60% des points sont requis en fiscalité pour le titre de comptable-fiscaliste.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



## SITE INTERNET [WWW.IPCF.BE/STAGE](http://WWW.IPCF.BE/STAGE)

La rubrique propose des informations détaillées sur le stage et sur l'examen pratique d'aptitude organisés par l'IPCF (liste des diplômés donnant accès au stage, montant des frais de dossier et de la contribution annuelle aux frais du stage, ...).

Le formulaire de demande d'inscription au stage se trouve sur le site.

En outre, le candidat stagiaire y trouvera des offres de stage et, s'il recherche un maître de stage, il pourra y placer une annonce.

Signalons par ailleurs que le site propose les questions et les réponses des épreuves écrites antérieures.

Nous vous conseillons vivement de télécharger sur [www.ipcf.be](http://www.ipcf.be) la brochure intitulée «Présentation des matières à connaître pour l'examen pratique d'aptitude».



## CONTACT

Service stage IPCF  
Avenue Legrand, 45  
1050 Bruxelles  
Téléphone : +32 (0)2 626 03 80  
Fax : +32 (0)2 626 03 90  
[servicestage@ipcf.be](mailto:servicestage@ipcf.be)